

DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BLANQUEFORT**

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

Séance ordinaire du : 9 avril 2018

Le nombre de Conseillers municipaux en exercice est de 33

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

Aujourd'hui le neuf avril deux mille dix-huit à 18 heures 30

Le Conseil municipal de la Commune de Blanquefort dûment convoqué en date du 3 avril 2018 (convocation affichée en Mairie en date du 3 avril 2018) s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Véronique FERREIRA, Maire.

PRÉSENTS À LA SÉANCE

PRÉSENTS :

Véronique FERREIRA, Maire

Pierre LABORDE, Sylvie CÉSARD-BRUNET, Patrick BLANC, Brigitte GUYONNAUD, Jean-Claude MARSAULT, Jacques PADIE, Isabelle MAILLE et Michel BRET, Adjoint.

Sylvie-LACOSSE-TERRIN, Matthias SWIERZEWSKI (à partir de la délibération n°18-019), Aysel AZIK, Jean-Marie DELUCHE, Virginie JOUVE, François GUENET, Bruno FARENIAUX, Monique MEDEVILLE, Christophe JUSSON, Aurore LAMOTHE, Francis JOVER, Philippe GALLES, Nathalie GAUTIER, Valérie CARPENTIER, Luc SIBRAC, Patricia DUREAU et Louis VERGNEAUD, Conseillers municipaux.

**EXCUSÉS :
REPRÉSENTÉS**

Christiane DEPALLE, Gilles PENEL, Danièle LALEMANT, Isabelle FREDOUEIL Fabienne CASTAING, Mélanie BENARD, Sylvie LACOSSE-TERRIN (jusqu'à la délibération n°16-103) et Christian FACIONE.

ABSENTS :

Matthias SWIERZEWSKI (jusqu'à la délibération n°18-018)

**SECRÉTAIRE :
DE SÉANCE**

Philippe GALLES

LA SÉANCE EST OUVERTE

Madame le Maire ouvre la séance du Conseil municipal.

En préambule, elle évoque les attentats du 23 mars dernier à Trèbes et Carcassonne. Depuis cette date, d'autres pays ont également été endeuillés. Madame le Maire tient à rendre un hommage républicain aux quatre victimes de Trèbes et de Carcassonne, et, à travers eux, à toutes les victimes du terrorisme dans le monde :

- Christian MEDVÈS, 50 ans, chef boucher au supermarché de Trèbes ;
- Hervé SOSNA, 65 ans, maçon à la retraite. Il était en train de faire ses courses au supermarché quand il a été tué ;
- Jean MAZIÈRES, viticulteur à la retraite. Il était au volant de son véhicule, quand il a été assassiné ;
- Le colonel Arnaud BELTRAME, qui a, comme les autres, accompli un acte d'héroïsme.

Faute de trouver des mots qui sonnent juste, Madame le Maire emprunte les mots prononcés par le maire de Villedubert lors de la cérémonie d'hommage aux victimes :

« Je ne crois pas que mon discours atténue votre peine et votre douleur. Je ne crois pas non plus que mon discours soulage le déchirement. Par contre, ce dont je suis sûr, Monsieur le Premier Ministre, c'est que vous allez voir beaucoup de gorges serrées et de larmes couler dans notre petit coin de l'Aude pour Jean, Christian, Hervé et le Colonel BELTRAME. Ce n'était pour eux pas l'heure de partir, on ne les oubliera jamais. »

Madame le Maire estime que la République française doit amplifier son combat contre le fanatisme et le terrorisme. Elle propose aux participants d'observer une minute de silence.

(Minute de silence)

Madame le Maire propose à Philippe GALLES d'être secrétaire de séance, lequel accepte, puis énumère les pouvoirs en sa possession :

- ✓ Monsieur Christian FACIONE à Monsieur Luc SIBRAC,
- ✓ Madame Fabienne CASTAING à Monsieur Louis VERGNEAUD,
- ✓ Madame Christiane DEPALLE à Monsieur Christophe JUSSON,
- ✓ Madame Isabelle FREDOUEIL Monsieur Jean-Claude MARSAULT,
- ✓ Monsieur Gilles PENEL à Monsieur Jacques PADIE,
- ✓ Madame Danièle LALEMANT à Madame Brigitte GUYONNAUD.

Adoption du procès-verbal du 26 février 2018

En l'absence de remarque, le procès-verbal du 26 février 2018 est approuvé à l'unanimité.

RAPPORTEUR : Madame le Maire

Pour information : MOTION SOUTIEN FORD

Madame le Maire donne lecture de la motion.

« L'annonce brutale de FORD et sa décision unilatérale, sans concertation, de cesser d'investir sur le site de Blanquefort a choqué les salariés de l'usine, les partenaires institutionnels ainsi que l'opinion publique.

Un choc tout d'abord au niveau social : 900 emplois sont concernés sans compter les emplois induits. Sur l'ensemble du département, on imagine les conséquences d'un éventuel scénario catastrophe. La Direction de FORD, depuis plusieurs mois, n'a jamais fait de réelles propositions concrètes. À l'inverse, les salariés de l'usine ont eu une attitude responsable en formulant des solutions industrielles réalistes.

Ces propositions ont été présentées lors des différents comités de suivi. C'est quelques semaines avant la fin de l'accord-cadre avec les pouvoirs publics que FORD Europe fait volte-face en refusant tout ce qui est proposé et en refusant même de se déplacer sur le site, sous de faux prétextes.

Concrètement, FORD n'a aucune raison économique de partir. En effet :

La Direction a réalisé une étude en 2017, qui a salué la compétitivité du site, puisque celui-ci a gagné plus de 8% d'efficacité, contre 4% en moyenne pour les autres sites. L'entreprise a reconnu que le site de Blanquefort avait de vrais savoir-faire et une réelle technicité.

L'activité peut être maintenue à minima jusqu'à fin 2019 si la Direction accepte une augmentation des volumes de la boîte produite aujourd'hui. En effet, on pourrait fabriquer davantage de 6F35 sans aucun investissement de la part de Ford.

FORD est un constructeur en retard sur le marché européen pour la voiture de demain (voitures électriques, hybrides, autonomes) : il s'agit de véritables opportunités économiques. L'État et la Région sont prêts à travailler avec la Direction de FORD à ce sujet. Pourquoi ne fait-on pas participer l'usine de Blanquefort à ces défis de demain ?

Le Conseil municipal demande :

- devant l'attitude de la direction de FORD Europe et le non-respect de l'accord-cadre signé en 2013, de ne pas verser le troisième tiers prévu [et d'affecter la somme correspondante au Comité de Soutien et de Sauvegarde des emplois de l'usine FAI à Blanquefort] ;*
- que FORD tienne ses engagements pris auprès du gouvernement et maintienne l'activité à minima jusqu'à **fin 2019**. Ce délai laisserait le temps nécessaire pour que l'on puisse travailler tous ensemble à une véritable stratégie industrielle pour ce site, avec une Direction de FORD réellement engagée et qui travaille enfin en toute transparence. »*

Par rapport à la version écrite transmise aux membres du Conseil municipal, Madame le Maire

propose d'ajouter la partie *[et d'affecter la somme correspondante au Comité de Soutien et de Sauvegarde des emplois de l'usine FAI à Blanquefort]*. Cette proposition a déjà été soumise en commission réunie.

- oOo -

Madame le Maire ouvre le débat.

- Luc SIBRAC annonce que son groupe votera la motion proposée par Madame le Maire, par solidarité envers les salariés et leurs familles, confrontés à une grande incertitude. En effet, la pérennité du site FORD Blanquefort est plus que jamais menacée depuis le 27 février dernier. Tout le monde est inquiet pour le maintien des emplois des salariés de FORD Blanquefort et, plus largement, pour le maintien des 4 000 emplois induits.

FORD Blanquefort, c'est 50 ans d'histoire. Chacun connaît un ami, un voisin ou un enfant, qui travaille ou qui a travaillé chez FORD. Il est donc évident que chacun est soucieux de la situation de FORD et du devenir de ses salariés. La Ville de Blanquefort ne serait pas ce qu'elle est sans les 50 ans de présence de FORD. Pour rappel, dans les années 1975-1980, Blanquefort a été, après Saint-Médard-en-Jalles, la seule commune de la périphérie bordelaise à pouvoir s'offrir des infrastructures sportives et culturelles, telles que le stade Jean-Pierre DELHOMME, la piscine, les tennis, le centre culturel des Colonnes. Saint-Médard-en-Jalles avait Aérospatiale ; Blanquefort avait FORD. Il faut d'ailleurs saluer l'action de Messieurs DUVERT, DELHOMME et CHABAN-DELMAS qui, à l'époque, se sont battus pour séduire et convaincre le géant américain de s'implanter en Gironde. Initialement, la Lorraine avait la préférence de FORD.

L'annonce de FORD du 27 février dernier a évidemment suscité une immense déception et anéanti tout espoir de pérennité du site. En effet, quels que soient les cris de désespoir et les colères ressenties — et légitimement exprimées — il faut se rendre à l'évidence, après une dizaine d'années de sursis, le sort de l'usine FORD Blanquefort semble scellé. Il faut désormais avoir le courage et la lucidité d'accepter l'idée que la sauvegarde des emplois ne passe certainement pas par FORD. Tous les élus responsables, ici présents, le savent très bien. Même s'il existait un infime espoir, il faudrait prendre garde que les actions, communications ou manifestations organisées ne politisent pas le débat, en générant un effet inverse à celui recherché, en l'occurrence le maintien de l'emploi.

Luc SIBRAC affirme que la sauvegarde des emplois passe par la recherche d'un repreneur. Ce combat doit être mené collectivement. L'ensemble des acteurs influents — économiques, politiques ou syndicaux — qu'ils soient locaux ou nationaux, doivent se mobiliser, loin des incantations stériles. Ils doivent regarder vers l'avenir en exploitant toutes les pistes. À l'instar de l'action de Messieurs DUVERT, DELHOMME et CHABAN-DELMAS il y a 50 ans, l'objectif est aujourd'hui de trouver une solution durable qui permettra de maintenir les emplois pendant les 50 prochaines années.

Selon Luc SIBRAC, les élus de ce Conseil municipal ont la lucidité de reconnaître que leur influence sur le géant américain est proche du néant. Même si l'analyse du groupe d'opposition sur les méthodes et moyens à mettre en œuvre est différente de celle du groupe de la majorité, l'objectif est similaire : sauvegarder les emplois.

Luc SIBRAC annonce que les membres de son groupe se tiennent à la disposition de Madame le Maire. Il propose que l'un d'entre eux intègre les éventuels groupes de travail qui seront constitués, afin de partager sur ce dossier et mieux en appréhender les futures problématiques.

- Patricia DUREAU réaffirme, à titre personnel et au nom du MODEM Gironde, son soutien aux salariés de FORD Aquitaine Industries. Ce soutien constitue un acte politique et moral. Dans certaines circonstances, toute la classe politique doit faire corps pour dénoncer l'inacceptable. Le désengagement de FORD en fait partie. Pour rappel, un soutien signé par l'ensemble des partis politiques (partis de gauche, LR, écologistes, MODEM et UDI), a été réaffirmé le 27 février au Conseil régional de la Nouvelle-Aquitaine. Au nom de cette solidarité, Patricia DUREAU annonce qu'elle votera la motion lue par Madame le Maire, incluant le correctif proposé.

- Brigitte GUYONNAUD explique que la motion a été votée au Conseil d'administration du CCAS la semaine précédente. Pour rappel, le CCAS est le siège de l'association des retraités de FORD. Il est important de souligner que 56 familles blanquefortaises et 210 communes avoisinantes sont concernées par la disparition de l'usine. Il est du devoir de tous de montrer de la solidarité vis-à-vis de la population concernée. C'est la raison pour laquelle la motion a recueilli l'unanimité des administrateurs du CCAS. D'ailleurs, le CCAS sera très attentif aux salariés de FORD qui viendront lui demander de l'aide.

- Bruno FARENIAUX comprend, au regard du contexte économique européen et américain, qu'il soit difficile d'espérer une continuation des activités de l'usine. En effet, le Président des États-Unis a clairement pris position pour un recentrage des activités économiques aux États-Unis. Néanmoins, il faut se souvenir du combat mené par Madame LAGARDE, ex-ministre de l'Économie, puis par Monsieur MONTEBOURG, pour maintenir, pendant quelques années, les discussions avec FORD. La bataille portant sur les responsabilités du groupe FORD est aujourd'hui menée par Monsieur LE MAIRE et par le Président de la République. Plusieurs déplacements à l'étranger, prévus prochainement, seront l'occasion pour Monsieur MACRON de rencontrer les dirigeants de FORD et peut-être de solliciter d'autres industriels.

Par le passé, la fermeture de l'usine a été évitée de justesse à plusieurs reprises, grâce à la mobilisation des salariés et des collectivités locales, toutes étiquettes politiques confondues, notamment la Région, la Communauté Urbaine de Bordeaux et le Département. Il est vrai que, pour maintenir l'usine, ces collectivités avaient accepté de contribuer financièrement aux investissements matériels et à la formation des salariés. Grâce à cette mesure, les éventuels repreneurs pourront disposer d'un personnel qualifié, que beaucoup de pays envient.

Même si la démarche s'avère compliquée, Bruno FARENIAUX estime qu'il est essentiel de poursuivre le combat vis-à-vis de FORD. La motion proposée par Madame le Maire est juste et symbolique. Certes, l'entreprise internationale FORD, au regard de ses résultats économiques, n'a guère besoin des crédits des collectivités pour se développer, mais il est symboliquement important que les salariés de FORD, qui mènent le combat depuis le début, obtiennent le soutien des collectivités.

- Sylvie CÉSARD-BRUNET, en tant qu'ancienne professionnelle de l'insertion, exprime son inquiétude face à l'amalgame fréquent entre l'entité FORD et le site de Blanquefort. Le site

industriel présente de réels atouts. Il ne faudrait donc pas que les communications autour de ce dossier stigmatisent le site ; l'objectif étant de maintenir des emplois localement. Il est du devoir politique de chacun d'orienter davantage la communication vers la compétitivité du site et la qualification du personnel.

- Madame le Maire admet qu'elle ne saurait prédire la présence de FORD à Blanquefort en 2020. En revanche, elle sait que l'usine court à sa perte si FORD refuse de continuer son activité industrielle sur place. Cette continuité peut prendre la forme d'une présence locale du Groupe ou d'une reprise. Dans le cas éventuel d'une reprise, si FORD ne s'implique pas dans le choix du repreneur, la situation connue en 2008 risque de se reproduire. Pour rappel, un repreneur fantôme, choisi par FORD, avait repris l'activité ; les difficultés sont vite apparues et FORD en a décliné toute responsabilité. Aujourd'hui, FORD doit impérativement assumer ses responsabilités pour garantir la continuité industrielle du site.

Malheureusement, il est difficile de trouver des interlocuteurs au sein du géant américain. Pendant deux ans, les interlocuteurs n'ont pas toujours dit la vérité, y compris au ministre et au délégué interministériel Jean-Pierre FLORIS. Les acteurs du dossier ont essayé, par le passé, de créer des groupes de travail. Seulement, en l'absence du principal intéressé, il est difficile d'avancer. Les représentants de FORD doivent cesser de se cacher dans leur tour d'ivoire de Cologne. Certes, ils organisent parfois des vidéoconférences, mais les chiffres présentés sont alors illisibles. D'ailleurs, ils refusent toujours de transmettre ces données chiffrées.

Madame le Maire affirme que le combat sera très long. Pour rappel, en 2008, il avait duré trois ans. Il faut soutenir les salariés de FORD Blanquefort, en paroles, mais surtout en actes. C'est la raison pour laquelle Madame le Maire a proposé la modification de la motion. La Ville de Blanquefort participera également à l'organisation d'une journée d'action, le 21 avril, en coopération avec le Comité d'entreprise de l'usine FAI et le Comité de Soutien et de Sauvegarde des emplois. Cette journée sera l'occasion de mener des actions de communication, de sensibilisation, d'information et de recueil de fonds.

Mise aux voix, la motion ci-dessus est adoptée à 32 voix pour et 1 absent (M. SWIERZEWSKI).

- Valérie CARPENTIER annonce qu'après plusieurs jours de réflexion, elle a décidé de se désolidariser du groupe d'opposition « Blanquefort au cœur ». En effet, depuis le départ de Monsieur Jean-Louis ALBENTOSA — qu'elle avait soutenu lors des élections municipales de 2014 — elle ne se retrouve plus dans la manière d'aborder les sujets et les discussions qui en découlent. Les divergences de fond, sur les projets et programmes, sont telles que Valérie CARPENTIER estime ne pas pouvoir rester au sein du groupe « Blanquefort au cœur ».

L'élue rappelle qu'elle ne s'est jamais encartée et qu'elle s'est toujours présentée comme « société civile ». En tant que non-professionnelle de la politique, elle porte un regard différent sur la vie de sa commune. Aujourd'hui, elle souhaite continuer sa route d'élue auprès de personnes ouvertes au partage et au dialogue. Par conséquent, elle a décidé de rejoindre le groupe « Ensemble, vivre Blanquefort ».

Madame le Maire remercie Valérie CARPENTIER pour son engagement d'élue municipale depuis 2014.

RAPPORTEUR : Sylvie CÉSARD-BRUNET

Affaire n° 18-016 : ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2017 BUDGET COMMUNE

Affaire n° 18-017 : ADOPTION DU COMPTE GESTION 2017 BUDGET ANNEXE

Les deux délibérations sont traitées concomitamment.

Sylvie CÉSARD-BRUNET explique que le budget transport n'existera plus à l'avenir. Le trésorier a validé l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, puis il a dressé un compte de gestion, qui a été visé et certifié conforme par l'ordonnateur. Ce rapport, présenté au Conseil municipal, n'appelle ni observation ni réserve de la part des élus.

- oOo -

Madame le Maire remercie pour la présentation et ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

Mise aux voix, les deux délibérations ci-dessus sont adoptées à 32 voix pour et 1 absent (M. SWIERZEWSKI).

RAPPORTEUR : Sylvie CÉSARD-BRUNET

Affaire n° 18-018 : BILAN DES OPÉRATIONS FONCIÈRES ET IMMOBILIÈRES 2017

Sylvie CÉSARD-BRUNET explique que cette délibération obligatoire porte sur toutes les opérations réalisées au sein de la commune.

- oOo -

Madame le Maire remercie pour la présentation et ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 27 voix pour, 1 absent (M. SWIERZEWSKI) et 5 abstentions (Luc SIBRAC, Louis VERGNEAUD, Nathalie GAUTIER, Christian FACIONE, Fabienne CASTAING).

RAPPORTEUR : Sylvie CÉSARD-BRUNET

Affaire n° 18-019 : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 COMMUNE

Sylvie CÉSARD-BRUNET rappelle que le compte administratif reprend tous les mouvements comptables de l'année 2017. Parmi les faits marquants de l'année, il faut souligner la deuxième phase de mutualisation des services, qui a induit une baisse de 5 % des dépenses de fonctionnement, soit une économie de 1 015 796 euros. En 2016, dans le cadre de la première phase de mutualisation, la commune avait déjà enregistré une baisse des frais de fonctionnement de 9,11 %.

Le chapitre 011, relatif aux charges à caractère général, enregistre une diminution de 9,1 %, soit environ 330 000 euros. Pour rappel, ce chapitre intègre tous les éléments renouvelables, permettant à la commune d'exercer sa mission de service public : fluides, maintenance, matériel, fournitures, etc. L'économie porte essentiellement sur des postes de dépenses tels que l'eau, l'électricité, les télécommunications, les fournitures ou encore l'assurance. En raison de la diminution du taux de sinistralité, la prime d'assurance, liée au contrat dommages aux biens, a été revue à la baisse. Certes, les économies constatées s'expliquent principalement par la mutualisation, mais elles sont également le résultat des efforts constants consentis par les agents. Dans un souci économique et écologique, les services essaient au quotidien de modifier leur façon de travailler, par exemple en réduisant leur consommation de papier.

Le chapitre 012, relatif aux charges de personnel, enregistre en 2017 une baisse de 5,53 % par rapport à l'année précédente. En neutralisant la masse salariale des personnels transférés à la Métropole, il ressort une hausse des frais de personnel de 0,63 %. Les services poursuivent leurs efforts, par exemple en limitant les remplacements des départs à la retraite grâce à une meilleure organisation. Pour autant, la commune procède à des recrutements quand le besoin est avéré.

Le chapitre 014 correspondant au FPIC, représente une charge obligatoire pour la ville et enregistre une hausse significative de 28 %. Pour information, ce poste est passé de 27 000 euros en 2012 à 181 274 euros en 2016. Il est probable que le fonds de péréquation poursuive sa tendance haussière.

Le chapitre 65, relatif aux autres charges de gestion courante, concerne essentiellement les subventions aux associations culturelles, sportives et sociales. En 2017, la commune a revu certaines subventions à la hausse, comme celles versées aux crèches associatives et au cinéma. Ainsi, dans un souci de proposer un service de qualité aux Blanquefortais, la commune a versé une subvention de 15 000 euros aux deux crèches associatives de la commune et une subvention de 50 000 euros à la délégation de service public du cinéma.

Les charges financières, liées au remboursement des intérêts de la dette, sont en retrait par rapport à 2016, grâce au désendettement — annoncé et réalisé — de la commune.

S'agissant des recettes de fonctionnement, la ville enregistre heureusement, en 2017, une baisse de ses charges. En effet, le principe de bonne gestion exige, en cas de baisse substantielle des recettes de fonctionnement, de réduire les charges associées, afin d'éviter l'effet ciseau, fortement

délétère, qui impacterait négativement la capacité d'autofinancement.

Les produits des services, qui correspondent aux prestations proposées par l'APS, l'ALSH, la médiathèque ou l'école de musique, sont en légère progression de 2,67 % par rapport à 2016, après neutralisation. Ces produits ne représentent qu'une faible part des recettes de la ville.

Le chapitre 73, relatif aux impôts et taxes, enregistre une baisse, qui s'explique par la diminution logique de l'attribution de compensation, faisant suite aux transferts de personnel. La Dotation de Solidarité Métropolitaine (DSM) — anciennement Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) — est en retrait de 41 000 euros. La commune, considérée comme riche, reste dans une logique de solidarité et de péréquation. Les droits de mutation sont en baisse de 15 %, au regard du caractère exceptionnel de l'année 2016. Cette recette, qui reste extrêmement volatile, s'élève en 2017 à 653 000 euros. Les taxes foncières, taxes d'habitation et taxes foncières du non bâti enregistrent une hausse de 1,5 %, due à la revalorisation des bases et à la vitalité physique. 28 000 euros sont liés à de nouveaux rôles.

Le chapitre 74, relatif aux dotations et participations, comprend la fameuse Dotation Globale de Fonctionnement. En 2017, cette dotation est scindée en deux parties : la dotation forfaitaire et la dotation liée à la péréquation et à la solidarité. Même si la base ne baisse pas, la commune subit une diminution de la dotation liée à la péréquation. Il est à noter une augmentation de 6,46 % des participations, versées notamment par la CAF.

Sylvie CÉSARD-BRUNET évoque ensuite la chaîne du financement. L'excédent brut courant, qui se calcule par différence entre les produits et les charges de fonctionnement, s'élève à 2,7 millions d'euros. À ce montant s'ajoutent les produits exceptionnels, liés à des ventes, et les charges exceptionnelles, liées à des annulations ou à des régularisations comptables. Finalement, l'épargne de gestion atteint, en 2017, 2,986 millions d'euros, soit une légère érosion par rapport à 2016. En déduisant les intérêts, l'épargne brute s'élève à 2,959 millions d'euros. Cette réserve permet à la commune d'envisager l'avenir plus sereinement. En effet, elle constituera une garantie en cas d'emprunt et sera utilisée pour financer en partie l'investissement.

S'agissant de la section d'investissement, les dépenses 2017 s'élèvent à 4,5 millions d'euros. Pour rappel, cette section a été financée sans recourir à l'emprunt. La Ville s'est même désendettée en remboursant, au cours de l'exercice 2017, deux emprunts. À date, l'encours de la dette s'élève à environ 2 millions d'euros, soit l'équivalent de 0,7 an d'épargne. Ce faible niveau d'endettement constitue une marge de manœuvre importante pour les investissements futurs.

Pour conclure, Sylvie CÉSARD-BRUNET présente aux élus les principales dépenses d'investissement en AP/CP et hors AP/CP, déclinées en acquisitions foncières, en matériels et en mobiliers. La commune veille à investir chaque année dans du matériel et du mobilier, afin d'améliorer la sécurité, la qualité de vie au travail et l'efficacité des agents. En 2017, 616 000 euros ont été consacrés à l'entretien courant du patrimoine.

- oOo -

Madame le Maire remercie Sylvie CÉSARD-BRUNET et ouvre le débat.

- Jacques PADIE s'inquiète, comme chaque année, de la baisse de la Dotation Globale de

Fonctionnement. Avec un raisonnement qui affirme la possibilité de faire mieux avec moins, le Gouvernement risque de confronter les communes à des difficultés considérables dans leurs missions de service public.

- Luc SIBRAC constate, au regard des comptes administratifs 2017, que la sinistrose financière annoncée chaque année par Madame le Maire n'est toujours pas au rendez-vous. Évidemment, Luc SIBRAC s'en réjouit. La section de fonctionnement affiche, en 2017, un excédent de 2,6 millions d'euros, auxquels s'ajoutent les 6,405 millions d'euros de résultat reporté des années précédentes. Le résultat de fonctionnement s'élève donc à 9 millions d'euros. Malgré les importantes baisses de dotation enregistrées ces trois dernières années, la Ville de Blanquefort dégage donc toujours un fort niveau d'autofinancement. Ce niveau est d'ailleurs supérieur aux besoins en investissements, au regard de la récente entrée financière liée à la vente de la SEMI. Par conséquent, l'augmentation d'impôt de 6 %, infligée par Madame le Maire aux Blanquefortais en début de mandat, n'était clairement pas nécessaire.

- Patricia DUREAU salue les efforts consentis par la municipalité pour diminuer les dépenses de fonctionnement. Il est important de souligner que ces économies concernent l'argent des Blanquefortais. Il convient également de se féliciter du désengagement de la dette, comme le prévoyait le budget 2017. Sachant que les grandes lignes de ce budget ont été respectées, Patricia DUREAU annonce qu'elle votera pour le compte administratif 2017.

- Patrick BLANC indique qu'il est en profond désaccord avec les propos de Luc SIBRAC. Il est d'ailleurs étonnant que les membres de son groupe partagent encore ses idées. Patrick BLANC remercie Valérie CARPENTIER d'avoir eu le courage de se désolidariser de ces idées.

Du temps de Jean-Louis ALBENTOSA, il était possible d'échanger sur le compte administratif ou le budget de façon claire, honnête et précise. Certes, les élus de l'opposition ont le droit de ne pas être d'accord sur tout, mais il semble exagéré de dénoncer la gestion « en bon père de famille » de la commune. Cette gestion, mise en place dès 2014, permettra à la Ville, en fin de mandat, de n'avoir aucun emprunt à rembourser. La future équipe pourra démarrer, en 2020, avec un portefeuille clair et sans dettes. Le plan pluriannuel d'investissement prévoit la rénovation d'écoles et l'amélioration de certaines infrastructures, notamment celles du centre-ville qui n'ont pas bougé depuis quarante ans.

Patrick BLANC rappelle qu'en 2015, il avait été surpris par l'intervention de Luc SIBRAC lors de la présentation du budget et du compte administratif. En 2016, il avait été déçu que Luc SIBRAC n'affine pas son analyse. En 2017, il avait été consterné par le discours répétitif de Luc SIBRAC. En 2018, il ne trouve plus de mots pour définir l'attitude de l'opposant.

En conclusion, d'après Patrick BLANC, l'attitude de Luc SIBRAC relève soit de l'incompétence — qui n'est pas grave en soi et qui est même pardonnable — soit de la malhonnêteté intellectuelle. Dans ce dernier cas, les interventions de l'opposant semblent avoir pour unique but la parution d'un article dans la presse le lendemain du Conseil municipal. Même s'il a son idée sur la question, Patrick BLANC n'a pas la prétention de connaître la bonne explication. Heureusement, tous les membres du groupe d'opposition ne semblent pas partager l'analyse de leur chef de file.

Patrick BLANC rêve qu'en 2019, les élus du Conseil municipal puissent enfin échanger sur des éléments concrets lors du Débat d'Orientations Budgétaires et de la présentation du BP et du Compte administratif.

- Pierre LABORDE remercie Sylvie CÉSARD-BRUNET pour son diaporama clair et convaincant. Il tient à mettre en lumière quelques faits marquants : la poursuite de la baisse des dépenses de fonctionnement, la diminution des charges à caractère général et le remboursement de deux emprunts, aboutissant à la division par six, depuis 2014, et par quatre, depuis 2016, du montant des intérêts versés par la commune. Ces économies bénéficieront aux services publics offerts aux Blanquefortais. Enfin, il est à noter, dans le budget d'investissement, que les crédits de paiement ont concerné, pour près de 50 %, les bâtiments scolaires ou périscolaires et, pour 25 %, les équipements sportifs. Ces chiffres démontrent l'intérêt porté par la commune à la jeunesse, l'éducation et l'avenir.

- Luc SIBRAC est surpris de l'intervention de Patrick BLANC. Il considère que des discussions annuelles sur les comptes de la commune font partie de la démocratie. Luc SIBRAC comprend que Patrick BLANC rêve d'un transfert de tous les membres de l'opposition vers le groupe de la majorité, mais il faut espérer que l'hémorragie s'arrêtera là.

Luc SIBRAC n'a pas le sentiment d'être incompetent ; il ne se prétend pas pour autant expert en finances publiques. D'ailleurs, aucun élu de ce Conseil municipal n'est expert ni même professionnel de la politique. L'objectif des élus de l'opposition est de servir la population et d'apporter la contradiction. Il serait terrible que l'ensemble des conseillers municipaux soit « à la botte » du Maire, quelles que soient les compétences de ce dernier. Pour rappel, les Blanquefortais, lors des dernières élections municipales, ont voté à 42 % pour un groupe d'opposition, dont la place au sein de ce Conseil municipal est donc légitime. Ce jour, ce groupe comprend trois présents et deux représentés (Christian FACIONE et Fabienne CASTAING). Si Louis VERGNEAUD ou Nathalie GAUTIER n'étaient pas solidaires des interventions de Luc SIBRAC, ils seraient évidemment libres de s'exprimer.

En tant que non-professionnel des finances publiques, Luc SIBRAC affirme avoir beaucoup appris au cours des quatre dernières années. Cependant, il ne renie pas ses précédentes interventions. Il maintient que, si la commune n'avait pas augmenté les impôts de 6 % en 2015, l'épargne cumulée serait certes moindre en 2017, mais la commune ne serait pas pour autant en difficulté. En dégageant plus de 2 millions d'euros d'épargne brute, la commune est actuellement en mesure d'emprunter jusqu'à 20 millions d'euros. Luc SIBRAC réaffirme donc que l'augmentation d'impôt de 2015 était inutile. En conclusion, il invite Patrick BLANC à rester modéré dans ses interventions.

- Virginie JOUVE se félicite du compte administratif 2017. La sinistrose a été évitée grâce à la prévoyance, aux choix courageux et à l'analyse pertinente de la municipalité. Pour rappel, la hausse d'impôt de 6 % avait pour but de limiter l'effet ciseau. La Ville de Blanquefort enregistre aujourd'hui l'un des taux de fiscalité les moins élevés de la Métropole. Les trois communes présentant un taux moindre comptent moins de 3 500 habitants.

- Madame le Maire rappelle qu'en 2017, la commune a perdu 444 000 euros de DGF et 51 000 euros de FPIC, soit un total de 495 000 euros. Cette somme représente la moitié des recettes

annuelles de la commune en produits des services (abonnements à la médiathèque, cantine, ALSH, APS, etc.). En cumulé depuis le début du mandat, la commune a perdu 5,3 millions d'euros de DGF, soit l'équivalent du budget de reconstruction de l'école du Bourg. La baisse de recettes est donc loin d'être négligeable.

En 2014, les produits de fonctionnement s'élevaient à 25,2 millions d'euros. En 2015, année où la municipalité a proposé, pour la première fois depuis 18 ans, une augmentation des taux fiscaux, les recettes ont été légèrement supérieures à l'année précédente. En revanche, à partir de 2016, les recettes se sont effondrées. En parallèle, les services ont travaillé à la réduction des charges de fonctionnement. Finalement, bien que le Compte administratif 2017 soit très satisfaisant, l'excédent brut courant, c'est-à-dire le solde entre les recettes et les dépenses de fonctionnement, continue à diminuer. Il semble important que le raisonnement pluriannuel appliqué au budget d'investissement s'applique également au budget de fonctionnement. D'ailleurs, lors du contrôle effectué en 2017, la Chambre régionale des comptes a admis que la hausse des impôts de 2015 avait permis de réduire l'impact de la baisse cumulée des recettes des années suivantes. La présentation du Compte administratif 2017 montre que la municipalité a réussi à mener à bien ses projets et surtout, qu'elle ne handicape pas l'avenir. Au regard de la rareté croissante de l'argent public, il serait pertinent que chaque collectivité raisonne en plan pluriannuel de fonctionnement.

Pendant la durée du vote, Madame le Maire quitte la séance et Pierre LABORDE prend la présidence du Conseil municipal.

*Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 27 voix pour et 5 contre (Luc SIBRAC, Louis VERGNEAUD, Nathalie GAUTIER, Christian FACIONE, Fabienne CASTAING).
Madame le Maire ne prend pas part au vote.*

RAPPORTEUR : Sylvie CÉSARD-BRUNET

Affaire n° 18-020 : AFFECTATION DU RÉSULTAT BUDGET PRINCIPAL

Sylvie CÉSARD-BRUNET propose d'affecter l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2017, qui s'élève à 2 671 159,56 euros. En ajoutant le résultat reporté d'un peu plus de 6 millions d'euros, le résultat de clôture s'élève à plus de 9 millions d'euros. Quant à la section d'investissement, elle présente un déficit annuel, qui sera déduit de l'excédent reporté. Après déduction de 783 000 euros, représentant les dépenses engagées en 2017, l'excédent atteint 15 369 692,97 euros.

Il est proposé d'affecter 1 618 364,03 euros en dotation complémentaire légale pour la section d'investissement. Un complément sera laissé à l'appréciation des services. Le reste de l'excédent sera reporté dans la section de fonctionnement, à hauteur de 7 458 249 euros.

- oOo -

Madame le Maire remercie pour la présentation et ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 28 voix pour et 5 contre (Luc SIBRAC, Louis VERGNEAUD, Nathalie GAUTIER, Christian FACIONE, Fabienne CASTAING).

RAPPORTEUR : Sylvie CÉSARD-BRUNET

Affaire n 18-021 : RÉVISION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMMES ET CRÉDITS DE PAIEMENTS

Sylvie CÉSARD-BRUNET présente les modifications à prévoir pour certaines autorisations de programmes.

L'autorisation de programme « Vacherie » est prolongée d'un an, jusqu'en 2019, et son montant est porté à 2 390 000 euros. La légère augmentation correspond à un projet qui ne pourra pas être réalisé pour des raisons techniques.

Les crédits de paiement de l'autorisation de programme « Espaces Publics – Centre Ville » restent identiques, mais sont reventilés.

Le montant de l'autorisation de programme « Équipements sportifs » est ramené à 2 143 070 euros.

Enfin, l'autorisation de programme « Bâtiments scolaires et périscolaires » est prolongée jusqu'en 2021 et son montant est ramené à 2 199 828 euros.

Toutes ces autorisations de programmes sont amenées à perdurer plusieurs années.

- oOo -

Madame le Maire remercie pour la présentation et ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 28 voix pour et 5 contre (Luc SIBRAC, Louis VERGNEAUD, Nathalie GAUTIER, Christian FACIONE, Fabienne CASTAING).

RAPPORTEUR : Sylvie CÉSARD-BRUNET

Affaire n° 18-022 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018

Sylvie CÉSARD-BRUNET annonce une constance dans les objectifs qui seront poursuivis en 2018. Les taux d'imposition, qui sont parmi les plus faibles de la Métropole, seront maintenus. Depuis le début du mandat, la municipalité se fixe les mêmes priorités : stabilisation des dépenses de fonctionnement, poursuite du plan pluriannuel d'investissement et maintien d'un très faible niveau d'endettement, qui permettra d'envisager l'avenir le plus sereinement possible.

La section de fonctionnement est à l'équilibre, tandis que la section d'investissement présente un excédent. Il est évident que la Ville ne dépensera pas, en 2018, l'excédent de 29 millions d'euros dont elle dispose. Le budget 2019 devrait de nouveau présenter un excédent d'investissement très confortable.

En 2018, la baisse des recettes se poursuivra :

- La perte cumulée de dotation de péréquation s'élèvera à 5,4 millions d'euros. Il paraît logique que la Ville participe à la solidarité intercommunale ;
- Suite à des évolutions législatives, le budget 2018 enregistrera une baisse substantielle de subventions liées aux contrats aidés ;
- La Ville subira également une réduction de la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle.

Les dépenses de fonctionnement restent maîtrisées. Une légère augmentation de 0,39 % est attendue. Les charges de péréquation, en constante progression, représenteront, en 2018, 232 000 euros. Les charges à caractère général se maintiendront. Les frais de personnel seront contraints à 1 %. Le nouveau dispositif indemnitaire, qui devrait être mis en place prochainement, induira un coût supplémentaire. Par ailleurs, conformément aux engagements pris, certains contrats aidés seront transformés, afin d'assurer la continuité de service public. Dans un souci de proposer aux Blanquefortais une vie associative, sociale et culturelle dense, les autres charges de gestion courante du chapitre 65 seront maintenues à 4 millions d'euros. Les frais financiers continuent à diminuer, au regard de l'accélération du désendettement.

En 2018, la Ville dépensera, en frais de fonctionnement :

- Pour le scolaire /périscolaire : 6 millions d'euros, qui bénéficieront à 1 620 enfants scolarisés et à 800 enfants fréquentant les accueils périscolaires ;
- Pour l'entretien des bâtiments et le cadre de vie : 3 millions d'euros ;
- Pour le sport, la jeunesse et la vie associative : 2 millions d'euros ;
- Pour la culture : 1,8 million d'euros. Seront notamment financés le projet des Colonnes, le développement du cinéma et l'extranet du pôle danse et musique
- Petite enfance : 1,7 million d'euros. La Ville soutient non seulement les structures municipales, mais aussi les deux crèches associatives. Pour rappel, le projet d'un pôle Petite Enfance, qui s'étalera sur plusieurs années, a été initié. Pour l'instant, il en est à la phase de la pré-étude.
- Solidarité : la somme versée correspond essentiellement à la subvention du CCAS.

Certes, le budget a été scindé par pôle, mais les thématiques, comme la solidarité, sont souvent transverses.

En parallèle des frais de fonctionnement, la Ville investira, en 2018, dans les grands projets suivants :

Équipements sportifs :

- Réalisation des travaux du vestiaire du Breillan ;
- Livraison de la base nautique de Padouens ;
- Rénovation des vestiaires de Miart ;
- Réfection du sol du tennis couvert ;
- Création d'un équipement sportif en accès libre (100 000 euros) ;
- Réfection de la toiture du manège couvert du centre hippique (100 000 euros) ;
- Etude de lancement de la procédure de jury pour la piscine (80 000 euros) ;
- Etude pour la structure de tir à l'arc à Tanaïs ;

Équipements scolaires et périscolaires : 1,7 million d'euros ;

- Reconstruction de l'école du Bourg (première phase) : 1 million d'euros, dont 430 000 euros pour les travaux d'aménagement du site du Maurian, qui accueillera les élèves ;
- Travaux de réfection de sol et de menuiserie : 338 000 euros ;
- Renouvellement du matériel informatique dans les écoles maternelles et élémentaires et l'installation dans chaque classe élémentaire d'un tableau numérique.

Travaux et aménagements divers : 940 000 euros,

- Aménagement de la Passerelle : 270 000 euros
- Changement de la chaudière du Verger du Coteau
- Changement des bancs du parc de Majolan : 35 000 euros, qui seront compensés par le remboursement de l'assurance dommages.
- Équipements et matériels divers : 517 000 euros ;
- Renouvellement d'une partie du parc automobile : 135 000 euros ;
- Changement de la scène de la salle polyvalente de Fongravey ;
- Autolaveuses : 30 000 euros ;
- Achat de bâches pour les serres de la couveuse Tanaïs : 12 000 euros.

Aménagement des espaces publics : 475 000 euros

- Poursuite des travaux d'aménagement du centre-ville ;
- Enfouissement des réseaux d'éclairage public ;
- Réaménagement de l'avenue du Général de Gaulle, entre la rue Jean Duvert et la rue de Saint-Ahon, dans le cadre du contrat Codev avec Bordeaux Métropole.

Animation et vie associative : 415 000 euros :

- Fin des travaux liés au projet Vacherie ;
- Etude sur les réaménagements du château de Fongravey.

Mise en accessibilité : 178 400 euros. Ce projet exigera de lourds investissements, de l'ordre de plusieurs millions d'euros. Des aménagements majeurs et coûteux seront inscrits dans le budget 2019.

S'agissant de la dette, le désengagement se poursuit. En fin d'année 2022, la Ville devrait avoir remboursé tous ses emprunts.

- oOo -

Madame le Maire remercie et ouvre le débat.

- Luc SIBRAC, au nom du groupe « Blanquefort au cœur », se réjouit que le nouveau gouvernement semble décidé, après plusieurs années de baisse continue des dotations, à geler ces baisses. La baisse des recettes liées à la suppression de la taxe d'habitation se compensera, dans les années à venir, par la dynamique des bases. L'attribution de compensation sur investissement sera stabilisée en 2018. En conséquence, les communes devraient avoir une meilleure visibilité à partir de 2018, d'où une marge de manœuvre supplémentaire.

Il est heureux que la Ville de Blanquefort dégage encore de l'autofinancement en 2018. À l'instar de Sylvie CÉSARD-BRUNET, Luc SIBRAC est favorable à une logique de solidarité intercommunale. Cependant, il estime que la Ville doit être, avant tout, solidaire vis-à-vis des Blanquefortais.

Le groupe d'opposition de Luc SIBRAC aurait souhaité qu'une baisse d'imposition soit actée en 2018, *a minima* pour compenser la hausse des bases. Ainsi, les Blanquefortais auraient pu payer, à l'euro près, le même niveau d'impôt qu'en 2017. La Ville aurait eu la possibilité de prendre une telle mesure.

La présentation de la section d'investissement soulève quelques questions. En effet, le PPI présenté l'an passé s'élevait à 25 millions d'euros, alors que le PPI présenté ce jour s'élève à 29 millions d'euros. Pour autant, les investissements justifiant le supplément de 4 millions d'euros ne sont pas clairement définis. En outre, Luc SIBRAC s'étonne de voir apparaître le chiffre de 9 millions d'euros pour les travaux de la piscine. De même, l'échelonnement de ces travaux est surprenant : sur les 9 millions d'euros, 5 millions d'euros seraient payés en 2021. Par ailleurs, Luc SIBRAC s'enquiert des établissements scolaires et périscolaires concernés par les 800 000 euros de réfection de toitures. Dans le chapitre solidarité, il est indiqué que la Ville prévoit plusieurs projets d'investissement pour les aînés, notamment la création de nouvelles résidences autonomie. Or, le PPI n'intègre aucun chiffre sur cette thématique jusqu'en 2021.

Pour conclure, Luc SIBRAC évoque les travaux d'aménagement des locaux du CESI, qui accueilleront les élèves de l'école du Bourg pendant la reconstruction de cette dernière. En 2017, Madame le Maire indiquait aux élus que la location de bâtiments modulaires pour l'école du Bourg était extrêmement coûteuse, de l'ordre de 900 000 euros. Madame le Maire avait alors ajouté que la mise aux normes des locaux du CESI était bien moins coûteuse que cette location. Aujourd'hui, les chiffres suivants sont annoncés : 430 000 euros pour les travaux (VRD, menuiserie, plâtrerie, etc.) et 500 000 euros pour la location de bâtiments modulaires de la restauration. Luc SIBRAC estime que la gestion du dossier CESI est le dossier le plus noir du mandat de Madame le Maire. Pourtant, Madame le Maire avait le pouvoir d'aider le CESI à rester. Elle n'a géré que le court terme, sans apprécier la réalité des coûts de l'aménagement du bâtiment pour l'accueil provisoire de l'école du Bourg.

- Brigitte GUYONNAUD se réjouit de la pérennisation de la subvention pour le secteur social. Cette subvention permettra au CCAS de soutenir financièrement des associations comme la Passerelle ou le club de l'amitié, qui constituent des outils majeurs de solidarité au sein de la Ville.

L'évaluation des politiques sociales senior est un dossier important de la mandature actuelle. Il a été décidé de remettre à plat tous les services à la personne existants sur le territoire communal. Le chantier est utile, dans la mesure où les lois et la manière de vieillir évoluent. Pour rappel, la Ville de Blanquefort est particulièrement bien dotée en la matière.

Le dossier de la résidence autonomie est travaillé en collaboration avec les bailleurs sociaux qui se sont portés candidats pour la construction, et avec l'association ADAPEI. À date, le projet n'a pas encore été chiffré.

- Patrick BLANC tient à répondre à Luc SIBRAC. Il précise qu'il s'adresse au chef de l'opposition, et non au citoyen blanquefortais qu'il a plaisir à rencontrer dans les rues de la ville.

Patrick BLANC est effaré des affirmations de Luc SIBRAC sur le dossier CESI. Il est inconcevable d'accuser Madame le Maire de n'avoir pas réussi à retenir le CESI, alors que le Directeur du CESI a tenu des propos mensongers tout au long des discussions.

S'agissant de l'augmentation des impôts, il faut savoir que la commission des impôts directs s'est tenue la semaine précédente, en présence des services fiscaux. Le sujet du devenir de la taxe d'habitation a été évoqué. À date, personne ne sait comment la taxe d'habitation sera compensée et personne ne sait si les impôts fonciers sur la propriété seront maintenus. Il est important de rappeler que, depuis plusieurs années, Blanquefort est la quatrième ville la moins imposée de la Métropole.

Ce Conseil municipal semble constituer, pour Luc SIBRAC, un moyen d'exister et de s'exprimer, telle une *commedia dell'arte*. Il semble important de rappeler qu'une commission réunie se tient avant chaque Conseil municipal. Cette commission rassemble les membres de l'opposition, représentant 43 % de la population, et les membres de la majorité, représentant 57 % de la population. Les directeurs de service y présentent les délibérations et répondent à toutes les questions, qu'elles soient posées par la majorité ou par l'opposition ; l'objectif étant de travailler ensemble au bien-être des Blanquefortais. Par conséquent, les questions posées par Luc SIBRAC ce soir auraient dû être posées en commission réunie. Le Conseil municipal aurait permis ensuite d'apporter des réponses précises.

Patrick BLANC souhaite que, durant les deux dernières années du mandat, les commissions réunies soient utiles. Actuellement, ces commissions obligent les directeurs de service à rester jusqu'à 20 heures, et les élus ne posent aucune question.

- Virginie JOUVE se félicite que l'éducation soit le premier poste de dépenses du budget de la Ville.

Concernant le soi-disant arrêt de la baisse des dotations qu'évoque Luc SIBRAC, l'affirmation

est étonnante. En effet, personne ne connaît encore les réelles intentions du gouvernement, notamment sur la compensation de la taxe d'habitation. Selon Virginie JOUVE, le gouvernement « République en Marche » ressemble plutôt à une « République du marché ». Il convient donc de rester prudent quant à la fiabilité des annonces.

Virginie JOUVE regrette que chaque Conseil municipal soit, pour l'opposition, l'occasion de lancer une accusation contre Madame le Maire. L'accusation portée ce jour à propos du CESI est détestable. En effet, Madame le Maire ne peut aucunement empêcher une entreprise de quitter Blanquefort, si cette entreprise souhaite absolument s'installer à Bordeaux.

- Pierre LABORDE note que les orientations du budget primitif restent les mêmes que celles du compte administratif : maintien du taux d'imposition, faible endettement, etc. Les priorités restent identiques, avec néanmoins une part accrue des dépenses consacrées à l'entretien des bâtiments publics.

Le groupe d'opposition semble obnubilé par les impôts et le CESI. S'il continue dans cette logique, il risque de se retrouver, après 2020, dans les mêmes fauteuils qu'aujourd'hui.

- Patricia DUREAU déclare qu'au vu du maintien des taux d'imposition, du faible taux d'endettement et des investissements prévus, elle votera pour le budget primitif 2018. Elle se déclare, pour deux raisons, non favorable à une baisse des taux d'imposition : le taux est déjà faible et l'avenir est incertain. Il serait déraisonnable de réduire le taux d'imposition et de devoir le remonter après. Le faible taux d'endettement fait de Blanquefort une ville saine, sans emprunts toxiques. Enfin, les investissements prévus allient nécessité et cohérence. En effet, le fort niveau d'investissement dans le secteur scolaire et périscolaire n'impacte pas les autres secteurs, pour lesquels l'investissement reste réparti équitablement.

- Luc SIBRAC tient à s'adresser à Patrick BLANC en tant qu'Adjoint au maire en précisant qu'en dehors de cette enceinte, il aura grand plaisir à discuter avec lui de tout et de rien. Luc SIBRAC dit ne pas comprendre les attaques dont il est la cible ce soir.

Les élus de l'opposition ont eu l'occasion, en commission réunie, de poser des questions pour lesquelles ils ont obtenu des réponses après une relance par mail. Certaines de ces questions portaient notamment sur les travaux du CESI. Il est donc faux d'affirmer que les commissions réunies ne servent à rien.

Luc SIBRAC n'a pas le sentiment de faire une représentation de *commedia dell'arte* en Conseil municipal. Il exerce juste son droit d'expression et il continuera à l'exercer tant qu'il sera élu de cette instance. Patrick BLANC semble ne pouvoir souffrir aucune opinion divergente de la sienne.

Certes, l'opposition insiste beaucoup sur les dossiers du CESI et sur l'augmentation des impôts, mais elle pourrait citer de nombreux autres sujets pour lesquels elle n'est pas d'accord avec les choix de Madame le Maire : la sauvegarde des bâtiments anciens de Blanquefort, la Vacherie, la construction d'une nouvelle maison pour le fermier, etc. Luc SIBRAC continuera à défendre les causes qui lui tiennent à cœur au sein de ce Conseil municipal.

- Isabelle MAILLÉ est profondément attristée des attaques proférées par Luc SIBRAC envers Madame le Maire, et par-delà Madame le Maire, envers tous les conseillers municipaux de la majorité. Il est bien dommage que la présentation du budget 2018 aboutisse à de tels échanges. En conséquence, Isabelle MAILLÉ ne se sent pas l'envie de présenter les bonnes nouvelles liées aux investissements sportifs décidés en 2018.

- Jean-Claude MARSAULT rappelle que les choix liés au départ de l'école privée à Bordeaux et l'installation d'une école provisoire sur le site de Maurian ont été à plusieurs reprises évoqués en séance du Conseil municipal. L'adaptation du lieu pour accueillir les élèves, enseignants et animateurs de l'école dans de bonnes conditions a été mûrement réfléchi.

S'agissant des investissements, l'équipe municipale et les services travaillent depuis trois ou quatre années sur des plans globaux d'aménagement, d'équipement et de réhabilitation. Il est évident que les écoles, dont certaines sont construites depuis 35 ans, doivent faire l'objet d'une remise en état de la toiture ou des sols. Tel est le cas, par exemple, pour l'école de Caychac et l'école La Renney.

Jean-Claude MARSAULT note que le sujet de la tarification aux familles n'a pas été évoqué dans le cadre de cette présentation budgétaire. Pourtant, la Ville de Blanquefort propose un niveau de tarification très intéressant par rapport aux autres communes de la Métropole.

- Luc SIBRAC remercie Jean-Claude MARSAULT pour sa réponse calme et précise. Contrairement à certains membres de la majorité, Luc SIBRAC n'a pas changé de comportement depuis le début du mandat. Par ailleurs, il semble que la réaction d'Isabelle MAILLÉ soit un peu exagérée. En effet, il est peu probable que les propos de Luc SIBRAC puissent à ce point lui saper le moral. Si vraiment Madame le Maire se sent agressée, elle a prouvé, par le passé, qu'elle était parfaitement capable de se défendre. Il est important de rappeler que Luc SIBRAC n'attaque pas la personne de Madame le Maire, qu'il respecte éminemment. Il tient juste à défendre ses idées sur des sujets relatifs à la vie de la commune.

Luc SIBRAC signale qu'il n'a toujours pas obtenu de réponse à sa question portant sur les 9 millions d'euros de travaux de la piscine. Par ailleurs, un budget de 800 000 euros pour rénover la toiture de l'école de Caychac et celle de l'école La Renney lui semble très élevé.

- Jean-Claude MARSAULT précise que les toitures des écoles de Caychac et La Renney ne sont que deux exemples parmi l'ensemble des toitures qui seront rénovées avec le budget de 800 000 euros.

- Madame le Maire n'entend pas révoquer les chiffres, qui ont déjà été expliqués lors de la présentation du compte administratif sur les grands équilibres budgétaires. La délibération de ce jour permet d'échanger sur les projets. Or, ces projets ne sont possibles qu'en garantissant au préalable les grands équilibres budgétaires.

Avec un budget de fonctionnement encore contracté, sans cycle de mutualisation, la Ville continue à offrir aux Blanquefortais l'ensemble des services et augmente même son soutien aux associations : crèches associatives, ABC, associations solidaires, etc. En outre, la Ville continue à entretenir les nombreux bâtiments communaux dont elle est propriétaire, notamment les

équipements sportifs et culturels. Comme l'avait signalé la Cour des comptes, ce nombre de bâtiments est très élevé par rapport aux autres communes de la même strate. Certes, l'entretien des bâtiments est essentiel, mais leur utilisation au profit des habitants semble encore plus importante. Ainsi, la réfection du Château de Fongravey — inscrite au plan pluriannuel d'investissement et au budget 2018 — permettra de proposer un pôle jeunesse au cœur de la ville.

En tant qu'élu, il faut apprendre à être patient. Les travaux, notamment ceux liés aux projets sportifs, sont souvent très longs. L'année 2018 verra la fin des travaux de la base nautique de Padouens, pour un coût de 348 000 euros, et du stade de Breillan, pour un coût de 520 000 euros. Quant à la concrétisation du projet de la piscine, elle prendra beaucoup de temps. Le programmiste a établi, en 2017, un diagnostic, qui ne s'est pas avéré satisfaisant. Plusieurs scénarios sont en cours d'élaboration. L'objectif est de rénover durablement la piscine, en respectant les normes actuelles, voire en anticipant les normes futures. Il est prévu de créer un bassin d'apprentissage, au service des jeunes, des associations et du public blanquefortais. Madame le Maire annonce qu'elle a démarré des discussions avec une autre commune, qui pourrait être intéressée à prendre part au projet. La démarche en est à ses prémices.

S'agissant des écoles, une réflexion sur l'équipement numérique est en cours. La municipalité a exprimé une volonté politique forte d'installer un tableau numérique dans chaque classe élémentaire de la commune. Madame le Maire évoque également les travaux d'aménagement du centre-ville et l'enfouissement des réseaux. En 2018, les dépenses porteront principalement sur la rue Cardinal-Lecot.

En ce qui concerne les dépenses prévues sur le site de Maurian, en vue d'y accueillir les élèves de l'école du Bourg, Madame le Maire rappelle que deux solutions s'offraient initialement à la municipalité :

- Délocaliser l'école pendant les deux ans de travaux ;
- Maintenir les élèves dans l'école, pour un coût similaire à la première solution. Seulement, cette deuxième solution impliquait quatre ans de travaux.

Madame le Maire assume le choix de la délocalisation. En revanche, elle affirme fermement qu'elle n'a jamais souhaité le départ du CESI. La vérité est que le CESI avait annoncé son désir de développement. À la demande des dirigeants de l'établissement, les services de la mairie ont donc travaillé, avec un promoteur d'entreprise et des architectes, sur un projet de rachat du site et d'agrandissement des locaux, dans le but d'y maintenir le CESI comme locataire. Durant la phase du choix des architectes, c'est-à-dire au mois de juin, la Direction nationale du CESI a finalement pris la décision de partir. Madame le Maire est alors entrée en conflit avec cette Direction ; certains agents de la Ville, tels que le DGS, les services juridiques ou la Directrice en charge des affaires scolaires, peuvent d'ailleurs en témoigner. Madame le Maire affirme donc que les propos de Luc SIBRAC sont mensongers. Elle n'a jamais laissé partir le CESI parce que ce départ l'arrangeait. En revanche, il est vrai que, suite à la décision de départ du CESI, l'idée de profiter des locaux vides pour y installer l'école du Bourg pendant la durée des travaux est née. Cette solution constitue une opportunité pour les Blanquefortais. Le site de Maurian bénéficiera de travaux de peinture, de plâtrerie, d'électricité, de climatisation réversible et de VRD, pour un total de 430 000 euros, sans compter la location de bâtiments modulaires pour la restauration scolaire. Madame le Maire assume entièrement le fait de dépenser une telle somme pour accueillir une école provisoire pendant deux ans. Cette solution semble préférable à celle qui

consiste, pour une somme quasiment équivalente, à installer les élèves sur le parking de La Poste. Le site de Maurian offrira un environnement plus favorable à l'apprentissage des enfants et au bien-être des enseignants.

Par ailleurs, il semble important de souligner que le budget 2018 intègre, de nouveau, des efforts d'économie sur les charges à caractère général. Ces efforts ne pourront pas se poursuivre éternellement. Néanmoins, la Ville reste en mesure de maintenir ses services à la population et d'engager de beaux investissements, comme ceux destinés à la jeunesse. Des équipements permettant la libre pratique du sport sont, par exemple, prévus à proximité du parc de Fongravey. Le budget 2018 répond aux grandes orientations annoncées en début de mandat et aux engagements pris durant la campagne. Il permettra de poursuivre le développement et l'embellissement de la Ville de Blanquefort. Pourtant, l'élaboration du budget n'est pas un exercice facile, au regard des contraintes financières imposées à toutes les communes françaises depuis quatre ou cinq ans.

- Louis VERGNEAUD explique qu'il a assisté à quelques réunions dans le cadre du projet du Maurian. L'écart entre la proposition du CESI et l'évaluation des Domaines s'élevaient alors à 500 000 euros. Finalement, le coût des deux options (déménagement ou maintien de l'école) est identique. Le devenir du site du Maurian après le départ de l'école reste à déterminer.

Par ailleurs, Louis VERGNEAUD indique qu'il a été invité à assister à un résultat d'appels d'offres pour le projet Breillan. Il se trouve que le budget 2018 présente un dépassement de 25 % par rapport à la proposition retenue. Ce dépassement semble élevé.

- Madame le Maire estime que la première partie de l'intervention de Louis VERGNEAUD est obscure. Pour rappel, l'estimation des Domaines avait été effectuée par la commune, sur demande du CESI, pour évaluer la possibilité de revendre le site au promoteur. Madame le Maire ne comprend pas le lien entre la somme annoncée et le projet de travaux en vue d'accueillir une école provisoire.

S'agissant de la surévaluation du coût des travaux, il s'avère que, depuis un an et demi, tous les travaux conduits au sein de la Métropole enregistrent un dépassement systématique du budget prévisionnel initial. Certes, une hausse de 20 à 25 % est trop importante, mais il est impossible d'y échapper.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 28 voix pour et 5 contre (Luc SIBRAC, Louis VERGNEAUD, Nathalie GAUTIER, Christian FACIONE, Fabienne CASTAING).

RAPPORTEUR : Sylvie CÉSARD-BRUNET

Affaire n° 18-023 : FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TROIS TAXES LOCALES POUR 2018

Madame le Maire propose un maintien des taux d'imposition des trois taxes locales pour 2018.

- oOo -

Madame le Maire remercie pour la présentation et ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 28 voix pour et 5 contre (Luc SIBRAC, Louis VERGNEAUD, Nathalie GAUTIER, Christian FACIONE, Fabienne CASTAING).

RAPPORTEUR : Patrick BLANC

Affaire n° 18-024 : CONVENTION 2018 ENTRE L'AGENCE D'URBANISME BORDEAUX MÉTROPOLE ET LA VILLE

Patrick BLANC rappelle que la commune est membre de l'Agence d'urbanisme de Bordeaux Métropole, avec laquelle elle a signé une convention d'une durée de quatre ans (2016 - 2020). Il est prévu, à l'article 5 de la convention-cadre, que la commune puisse verser une subvention annuelle de fonctionnement et ainsi bénéficier d'une partie des études menées par l'A'urba dans le cadre de son programme de travail.

Ainsi, la Ville de Blanquefort souhaite mobiliser, en 2018, les compétences de l'agence sur les orientations programmatiques urbaines entre le bourg de Caychac et le secteur la Rivière. Cette étude a pour but d'évaluer la faisabilité urbanistique, tout en associant les liaisons avec les communes environnantes. Seront pris en compte la présence de la voie ferrée sur cette zone et le projet d'un éventuel tram-train qui desservirait le secteur.

Il est proposé aux élus :

- d'accorder une subvention de 20 000 euros à l'A'Urba en 2018 ;
- d'autoriser la signature de la convention annuelle.

- oOo -

Madame le Maire remercie pour la présentation et ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 27 voix pour et 5 abstentions (Luc SIBRAC, Louis VERGNEAUD, Nathalie GAUTIER, Christian FACIONE, Fabienne CASTAING). Madame le Maire ne prend pas part au vote.

RAPPORTEUR : Sylvie CÉSARD-BRUNET

Affaire n° 18-025 : SUBVENTIONS SUPÉRIEURES À 23 000 euros

Conformément à la réglementation en vigueur, Sylvie CÉSARD-BRUNET fournit aux élus la liste des associations ou établissements recevant de la part de la commune une subvention supérieure à 23 000 euros.

- oOo -

Madame le Maire remercie pour la présentation et ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à l'unanimité (33 voix pour).

RAPPORTEUR : Michel BRET

Affaire n° 18-026 : SUBVENTION D'ÉQUIPEMENT À L'EPCC CARRÉ COLONNES

Michel BRET rappelle que les communes de Blanquefort et de Saint-Médard-en-Jalles participent, chaque année, au fonctionnement de la structure. Cette participation financière est complétée, depuis 2010, par l'attribution d'une subvention d'équipement permettant d'accompagner l'EPCC dans la réalisation de son plan pluriannuel d'investissement.

Il est ainsi proposé de verser, pour l'exercice 2018, une subvention d'équipement d'un montant de 15 000 euros. Pour information, la commune de Saint-Médard-en-Jalles a voté, le 28 mars dernier, une subvention de 36 000 euros.

Cette somme est destinée principalement :

- Au renouvellement du matériel vidéo de la grande salle de spectacle des Colonnes ;
- À la poursuite des investissements de remise à niveau du matériel informatique et du mobilier des deux sites.

- oOo -

Madame le Maire remercie pour la présentation et ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à l'unanimité (33 voix pour).

RAPPORTEUR : Isabelle MAILLÉ

Affaire n°18-027 : SUBVENTION FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS – EXERCICE 2018

Isabelle MAILLÉ explique que les subventions permettent aux différentes associations de développer leurs activités. La Ville s'attache à soutenir leurs actions en leur accordant des aides matérielles et logistiques. Ce soutien s'accompagne également, pour certaines associations, de versements de subventions permettant d'assurer leur fonctionnement courant.

Il est demandé aux élus de bien vouloir attribuer, pour l'exercice 2018, les différentes subventions de fonctionnement et accessibilité sociale.

- oOo -

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à l'unanimité (33 voix pour), sauf pour la subvention à l'association des éclaireurs de France (32 voix pour) P. GALLES, en tant que membre exécutif de l'association, ne prend pas part au vote.

RAPPORTEUR : Michel BRET

Affaire n° 18-028 : SUBVENTION PROJETS SPÉCIFIQUES

Michel BRET explique que les subventions de l'an passé sont renouvelées. Deux projets spécifiques apparaissent en 2018 :

- Le Cercle historique de Blanquefort participera, avec d'autres associations, à la commémoration de la fin de la guerre 1914-1918. Des événements divers seront organisés durant la semaine précédant le 11 novembre 2018. Un comité de pilotage a été mis en place dans le cadre de ce projet ;
- L'Association Blanquefortaise Pour Le Don de Sang Bénévole organisera un « Village Santé » le 29 septembre sous la halle de Blanquefort.

Michel BRET tient à remercier l'ensemble des associations de la Ville et leurs bénévoles pour leur dynamisme. Il faut souligner l'inauguration, le week-end dernier, de la grainothèque. Cette belle initiative est portée par plusieurs associations. Le week-end précédent, une omelette géante avait été proposée par le Comité des fêtes. La vie associative de Blanquefort est très riche.

Isabelle MAILLÉ ajoute que l'E.S.B football bénéficiera d'une subvention exceptionnelle en 2018. Cette subvention servira à financer un projet permettant aux jeunes porteurs de handicaps de pratiquer le football et de participer au championnat départemental sport adapté.

- oOo -

Madame le Maire remercie M. BRET et Mme MAILLÉ et ouvre le débat.

Il est vrai que les associations constituent l'ADN de Blanquefort. La question du bénévolat est essentielle. C'est la raison pour laquelle la municipalité tient à soutenir ces associations. Pour information, une soirée surprise est en cours de préparation, dans le cadre d'un « Été pour tous », pour remercier tous les bénévoles. Il faut bien veiller à privilégier la « participation » à une association, plutôt que la « consommation » d'associations. Madame le Maire tient à remercier particulièrement le service AVL (animation vie locale), sans qui les associations ne pourraient bénéficier de logistique.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à l'unanimité (33 voix pour).

RAPPORTEUR : Jean-Claude MARSAULT

Affaire n° 18-029 : BOURSES AUX PROJETS JEUNES

Jean-Claude MARSAULT explique que ce dispositif, engagé depuis plusieurs années par la Ville, permet d'accompagner les 13-25 ans dans la concrétisation de leur projet. Cette bourse peut être individuelle ou collective. Les projets peuvent porter sur des thématiques diverses, telles que le sport, la culture, les loisirs, l'environnement, le développement durable, l'humanitaire, la solidarité, la citoyenneté, les médias, la communication ou encore la santé.

Ainsi, il est demandé aux élus d'autoriser Madame le Maire à valider les modalités de mise en œuvre et d'autoriser le versement des bourses pour un montant de 500 euros.

- oOo -

Madame le Maire remercie pour la présentation et ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à l'unanimité (33 voix pour).

RAPPORTEUR : Jean-Claude MARSAULT

Affaire n°18-030 : ADHÉSION AUX ASSOCIATIONS : CERCLE NAUTIQUE MIMIZAN ET LES PUPILLES DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC (PEP33)

Jean-Claude MARSAULT explique que, dans le cadre des séjours organisés par la Ville, deux séjours sont prévus cet été pour 28 enfants, en partenariat avec le Cercle nautique de Mimizan et la PEP33 (Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement public de la Gironde).

L'accueil et la mise à disposition des hébergements nécessitent une adhésion de la Ville à ces deux associations. Les montants annuels de l'adhésion représentent 10 euros pour le cercle nautique et 70 euros pour les PEP33. Aussi, il est demandé aux élus d'autoriser l'adhésion aux associations définies et le versement des cotisations annuelles correspondantes.

- oOo -

Madame le Maire remercie pour la présentation et ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à l'unanimité (33 voix pour).

RAPPORTEUR : Jean-Claude MARSAULT

Affaire n° 18-031 : CONVENTION DE PARTENARIAT CAF POUR LE DISPOSITIF « AIDES AUX VACANCES ENFANTS LOCALE (AVEL) »

Jean-Claude MARSAULT explique que ce dispositif d'aide aux vacances, accordé aux familles par la CAF, nécessite une adhésion et une signature de convention VACAF AVEL. La convention fixe à la fois les modalités d'accès pour les familles et les aides financières auxquelles elles peuvent prétendre.

- oOo -

Madame le Maire remercie pour la présentation et ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à l'unanimité (33 voix pour).

RAPPORTEUR : Jean-Claude MARSAULT

Affaire n° 18-032 : BULLETIN D'ADHÉSION AU SERVICE « AIDES FINANCIÈRES D'ACTION SOCIALE » (AFAS) ET AVENANT À LA CONVENTION D'ACCÈS À L'ESPACE SÉCURISÉ « MON COMPTE PARTENAIRE » CAF

Jean-Claude MARSAULT rappelle que la Ville a signé, en 2017, une convention avec la CAF de la Gironde, donnant accès à un nouveau portail PARTENAIRE, espace authentifié et sécurisé qui regroupe différents dispositifs de la CAF. À ce titre, la CAF souhaite introduire une modification de cette convention. Cette modification nécessite de réaliser une adhésion au service des Aides financières d'action sociale, afin de pouvoir bénéficier de ces nouveaux accès sécurisés, et de définir les modalités de gestion et de traitement avec la CAF et les familles.

Aussi, il est demandé aux élus d'autoriser Madame le Maire à signer :

- L'avenant qui porte modification de la convention d'accès,
- Le bulletin d'adhésion au service des aides financières d'action sociale.

- oOo -

Madame le Maire remercie pour la présentation et ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à l'unanimité (33 voix pour).

RAPPORTEUR : Sylvie CÉSARD-BRUNET

Affaire n° 18-033 : MUTUALISATION CYCLE 4 : LES ARCHIVES

Sylvie CÉSARD-BRUNET explique qu'avec la mutualisation, de nombreux services support générant beaucoup de documents administratifs ont quitté la Ville. La mutualisation de ces services administratifs pose directement la question de la conservation et de la gestion des archives communes avec Bordeaux Métropole. Afin de rendre plus rationnelle et sécurisée cette gestion, il est proposé d'engager les négociations sur la mutualisation de ce service. Le contour précis du domaine mutualisé, l'organisation des relations entre la commune et la métropole ainsi que les moyens affectés, seront fixés après négociation, dans le cadre du contrat d'engagement et de la convention de services communs qui seront signés avec Bordeaux Métropole. En conséquence, il est demandé aux élus d'autoriser Madame le Maire à engager les négociations nécessaires avec Bordeaux Métropole.

- oOo -

Madame le Maire confirme le problème de manque de place. Il faudrait construire un bâtiment dédié pour les archives. En outre, l'archivage exige le respect de certaines normes de classement et implique la notion de numérisation. Le sujet devient donc très complexe. C'est la raison pour laquelle certaines communes se sont déjà rapprochées de la Métropole, en vue d'une mutualisation.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à l'unanimité (33 voix pour).

RAPPORTEUR : Sylvie CÉSARD-BRUNET

Affaire n° 18-034 : CRÉATION D'UN CT ET CHSCT COMMUN ENTRE LA VILLE ET LE CCAS

Sylvie CÉSARD-BRUNET propose, dans le cadre des élections professionnelles 2018, le renouvellement du dispositif existant.

- oOo -

Madame le Maire remercie pour la présentation et ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à l'unanimité (33 voix pour).

RAPPORTEUR : Sylvie CÉSARD-BRUNET

Affaire n° 18-035 : COMITÉ TECHNIQUE ET CHSCT : NOMBRE DE REPRÉSENTANTS ET PARITARISME

Sylvie CÉSARD-BRUNET indique que les membres du comité technique ont exprimé le souhait de conserver le même nombre de représentants et le principe du paritarisme.

- oOo -

Madame le Maire remercie pour la présentation et ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à l'unanimité (33 voix pour).

RAPPORTEUR : Sylvie CÉSARD-BRUNET

Affaire n° 18-036 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Sylvie CÉSARD-BRUNET explique qu'elle veille à actualiser en permanence le tableau des effectifs. Pour autant, il convient de maintenir une marge de manœuvre en nombre de postes ouverts pour chaque grade et échelon dédié. Parfois, certains postes sont ajoutés dans le tableau en fonction des concours passés. Parfois, certains postes sont supprimés s'ils s'avèrent inutiles ou redondants, sans conséquence ni sur les créations de postes ni sur le statut des fonctionnaires.

- oOo -

Madame le Maire remercie pour la présentation et ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à l'unanimité (33 voix pour).

RAPPORTEUR : Pierre LABORDE

Affaire n° 18-037 : PROLONGATION DE LA RÉALISATION DE LA VENTE DE GRÉ À GRÉ DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER « LOU BERCAIL »

Pierre LABORDE rappelle que, par délibération en date du 25 septembre 2017, le Conseil municipal a décidé la vente de gré à gré de l'ensemble immobilier « Lou Bercail » au prix de 150 000 euros au profit de Monsieur Bruno SILVETTI. La réalisation de cette vente devait intervenir au plus tard le 31 mai 2018.

En raison de la nécessité pour l'acquéreur de procéder notamment aux formalités d'immatriculation de sa nouvelle société, ainsi que de permettre la purge du droit de préemption de la SAFER, il convient de prolonger la date de réalisation de la vente de l'immeuble afin de garantir cette opération, dont les autres caractéristiques restent identiques à celles actées par la délibération du 25 septembre 2017.

Ainsi, il est demandé aux élus :

- de décider de prolonger la date de réalisation de la vente de l'ensemble immobilier « Lou Bercail » jusqu'au 31 octobre 2018 ;
- d'autoriser Mme le Maire à signer l'acte de cession et tous les documents afférents à cette affaire.

- oOo -

Madame le Maire remercie pour la présentation et ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à l'unanimité (33 voix pour).

Considérant que l'ordre du jour et les questions orales sont épuisés, Madame le Maire lève la séance à 21 heures 55. Le prochain conseil se tiendra le 25 juin.

Pour information : Décisions prises dans le cadre de l'article L2122-22 du CGCT.